ROZOY FLASH n° 134

Bulletin municipal d'informations communales - 2 avril 2014

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2014

La séance du Conseil Municipal du 17 mars, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 19h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : José FLUCHER, Jean-Marie THOUANT, Jean-Pierre GARD, Frédéric QUIGNON, Xavier BOULANDE, Sandrine CHARLIER, Jean-René DURTETTE, Nathalie FLUCHER, Dominique LECLERCQ, Marie-Agnès MARCHAND, Sylvain POULAIN.

Absents excusés : Jeany MAIZIERES, pouvoir à Sandrine CHARLIER
Claude MONARQUE.

Secrétaire de séance :

Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Travaux éclairage public,
- Demande de subvention DETR 2014,
- Travaux accessibilité Mairie,
- Ouverture anticipée de crédits d'investissement :
  - accessibilité Mairie,
  - matériels de voirie,
  - maison médicale,
  - petit matériel,
- Remboursement d'un poteau d'éclairage public détérioré,
- Motion D.S.R. bourg-centre,
- Vente de ferrailles,
- Questions diverses.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DELIBERATIONS

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Des travaux d'éclairage public devant la mairie étant nécessaires, il est décidé d'accepter la contribution de 408,59€ à verser à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (U.S.E.D.A.) pour ces réparations.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2014

Des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) :

1. acquisition de matériel informatique en relation avec le dispositif de télétransmission des actes en Préfecture. Dépense hors taxes envisagée : 8 448 € - subvention sollicitée : 30 à 55 %.
2. travaux de couverture, menuiseries et plancher à la maison « Delamarre » (étage au-dessus du futur restaurant scolaire). Dépense hors taxes envisagée : 76 920 € - subvention demandée : 30 à 55%.
   Pour ces travaux, le Département sera également sollicité.

TRAVAUX ACCESSIBILITE MAIRIE

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (12 pour - 1 contre), la proposition de la commission d'appel d'offres, réunie en date du 18 février 2014, retenant les entreprises suivantes pour les travaux d'accessibilité de la mairie :
Gros œuvre : entreprise BATI RENOV pour un montant de 44 196.57 € HT.
Métallerie : S.T.R.S. NIAY et Cie pour un montant de 147 170 € HT.
Electricité : Entreprise LECLERE pour un montant de 5 172,15 € HT.
Plomberie-ventilation : ECP pour un montant de 4 133,65 € H.T.
Ascenseur : OTIS pour un montant de 29 280 € H.T.

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Afin de pouvoir régler des factures d'investissement avant l'adoption du budget 2014, dont le vote sera retardé du fait des élections municipales, il est décidé d'inscrire les crédits suivants par anticipation :

- accessibilité mairie : 68 770 €
- maison médicale : 90 000 €
- panneaux de signalisation : 1 384,24 €
- poteau incendie Cour des Prés : 3 518,99 €
- acquisitions débroussailleuse : 1 005,50 € et tondeuse : 2 790 €.

REMBOURSEMENT D'UN POTEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DETERIORE

M. le Maire rappelle qu'un poteau d'éclairage public avait été détérioré lors de la nuit du 1er mai 2013.
La dépense étant, au final, de 1 021,21 € pour la commune, il est décidé d'accepter le remboursement correspondant par l'auteur des faits.

MOTION D.S.R. BOURG-CENTRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune bénéficie de la part spécifique « bourg-centre » de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour un montant 2013 de 55 414 €.
Cette fraction est perçue par les communes chefs-lieux ou celles regroupant au moins 15% de la population de leur canton.
Or, la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, en divisant le nombre de cantons par 2, entraîne, de facto, la non éligibilité de la commune à cette part de la D.S.R.
Par conséquent, le Conseil Municipal attire l'attention du gouvernement et des parlementaires sur la difficulté dans laquelle se trouvera la commune à assumer ses charges de centralité et de structuration du territoire si sa Dotation de Solidarité Rurale venait à être amputée de la fraction « bourg-centre ».
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande donc instamment que celle-ci soit préservée à travers la définition de nouveaux critères d'éligibilité permettant le maintien de la situation actuelle voire de la conforter.

M. le Maire indique, par ailleurs, qu'il a mobilisé toutes les communes du département de l'Aisne concernées par cette question ainsi que les élus nationaux et associations d'élus.

VENTE DE FERRAILLES

Il est décidé de vendre des ferrailles à M. Romain ESTREMO, ferrailleur à Raillimont, pour un montant de 174 €.

QUESTIONS DIVERSES

EOLIENNES

M. le Maire informe l'assemblée que la société ENERGIE TEAM rencontrera le Conseil Municipal prochainement pour présenter un projet d'éoliennes sur le secteur de Rozoy-sur-Serre et des Ardennes proches.

MAISON DE RETRAITE

Les derniers travaux se terminant, des visites de conformité doivent encore être tenues avant l'ouverture de l'EHPAD «Hélisende » qui devrait donc ouvrir ses portes autour du 15 avril.
Un week end portes ouvertes sera prochainement programmé par la Mutuelle du Bien Vieillir (M.B.V.) afin que toutes les personnes qui le souhaitent puissent visiter l'établissement.
La date sera précisée ultérieurement.

Après un tour de table, M. le Maire, avant de clôturer la dernière séance du mandat, remercie tous les membres du Conseil Municipal pour leur engagement au service de la commune. La séance se termine à 20h30.

Informations générales

REPRESENTATION THEATRALE

La Compagnie « La Bigarrure » présentera au public sa dernière création « ZONE ROUGE » **le vendredi 11 avril**, à 20h30, à la salle des fêtes.
L'entrée, pour ce spectacle sur le thème de la guerre 14/18, est gratuite.

Zone rouge est un Spectacle théâtral et musical proposé par La Bigarrure pour tout public à partir de 9 ans. Zone rouge est le nom donné en France à environ 120 000 hectares de champ de bataille où, à cause de dégâts physiques majeurs sur le milieu pendant la Première Guerre mondiale et en raison de la présence de milliers de cadavres et de millions de munitions non explosées, certaines activités ont été provisoirement ou définitivement interdites par la loi.
Après la démobilisation, Emile Pannechon, un paysan, revient dans son village du Laonnois, du moins ce qu'il en reste. Malgré l'interdit préfectoral, il arpente ses terres ravagées par les obus. Les souvenirs surgissent alors comme s'ils étaient tapis sous les monticules de terre. Il se souvient de ses compagnons d'infortune : Antoine, un lyonnais mobilisé en même temps que lui, et Marius, un jeune berger, qui "n'en sont pas revenus"...
Mise en scène : Thierry Jahn assisté de Céline Ronté

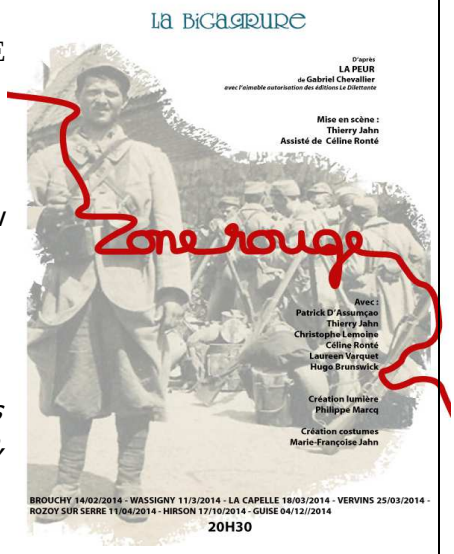

REPAS DE L'A.P.E. DU COLLEGE

L'association des parents d'élèves du collège Jules Ferry organise son repas dansant (couscous) à la salle des fêtes le **samedi 12 avril**, à partir de 20 heures.
Tarif adultes : 16 € (boissons non comprises)
Enfants jusque 12 ans : menu snack 5 €
13-16 ans : menu snack ou couscous
Réservation auprès du secrétariat du collège au 03.23.98.55.69. ou 03.23.98.53.95 ou 06.33.38.18.14.

REMERCIEMENTS

L'un des agents du Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand (SIEMPPR) étant en arrêt de travail, ses tâches ont été réparties entre les autres agents du Syndicat. Cependant, tous les horaires ne pouvant pas coïncider, il a été fait appel aux bonnes volontés.
C'est ainsi que Claudy MAINGAINT, agent communal à la retraite, a bien voulu reprendre un peu de service et cela, totalement bénévolement.
Merci beaucoup à Claudy, toujours dévoué pour rendre service sans contrepartie !

RANDONNEES PEDESTRES
FOYER RURAL DU PAYS ROSTAND

CALENDRIER 1er SEMESTRE 2014

Mardi 8 avril 2014
Mardi 13 mai 2014
Mardi 10 juin 2014
Samedi 26 avril 2014
Samedi 24 mai 2014
Samedi 28 juin 2014

Départ à 14 h 00 place de l'Europe à Rozoy sur Serre

Gratuit pour les adhérents
2,00 € pour les non adhérents

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
LES AMIS DE ROZOY
ET DE SA COLLEGIALE

samedi 12 avril
10 h 00
en mairie

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Et maintenant, ce sont les enfants qui nous racontent une histoire. Quel plaisir !
La Moufle : c'est l'histoire d'une moufle rouge déposée par le vent sur la neige du chemin.
Souris vient à passer par là. -
Quelle aubaine ! Une maison de laine !
Y'a quelqu'un ?

Un conte d'origine russe.

ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

Voici le résultat des élections municipales à l'issue du 1er tour de scrutin du 23 mars 2014
Nombre d'inscrits : 766 - Nombre de votants : 505 (65,93%) - Abstention : 34,07%
Suffrages exprimés : 331 (65,54% des votants)
Blancs/Nuls : 174 (34,46% des votants)

Tous les sièges ayant été pourvus au 1er tour, il n'y aura pas de second tour.

Sont élus au Conseil Municipal :
Nicolas FRICOTEAUX - Marie-Agnès MARCHAND - José FLUCHER - Christelle BERNAILLE - Xavier BOULANDE - Martine MAINGAINT - Olivier THOUANT - Adeline MOINEUSE - Roger POTET - Patricia CARAQUIN - Sylvain POULAIN - Lucienne BEKALAREK - Dominique LECLERCQ - Delphine LOUIS - Jean-René DURTETTE.
Sont élus au Conseil Communautaire :
Nicolas FRICOTEAUX - Christelle BERNAILLE - Xavier BOULANDE - Martine MAINGAINT - (délégué supplémentaire : Olivier THOUANT).

Compte rendu de la réunion du 29 mars 2014 pour l'installation du Conseil Municipal

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX, Marie-Agnès MARCHAND, José FLUCHER, Christelle BERNAILLE, Xavier BOULANDE, Martine MAINGAINT, Olivier THOUANT, Roger POTET, Patricia CARAQUIN, Sylvain POULAIN, Lucienne BEKALAREK, Dominique LECLERCQ, Delphine LOUIS, Jean-René DURTETTE.

Absente excusée : Adeline MOINEUSE, pouvoir à José FLUCHER (réquisitionnée au SAMU, en remplacement d'un personnel absent).

M. le Maire procède à l'installation des nouveaux élus. Il remercie les membres du Conseil Municipal précédent, tout en ayant une pensée particulière pour les élus et anciens élus disparus dernièrement.
Il confie ensuite la présidence de l'assemblée à la doyenne, Mme Lucienne BEKALAREK, qui procède à l'élection du Maire.
M. José FLUCHER propose la candidature de Nicolas FRICOTEAUX.
Celui-ci est élu Maire, au 1er tour de scrutin, à l'unanimité (15 voix).

Après avoir remercié l'assemblée pour la confiance qui lui est témoignée, M. le Maire propose que le nombre d'adjoints soit porté à 3 (4 au maximum) et propose les personnes suivantes :

1er adjoint, José FLUCHER - 2ème adjoint, Marie-Agnès MARCHAND - 3ème adjoint, Sylvain POULAIN.

Après un tour de scrutin, ceux-ci sont élus avec 15 voix sur 15.

L'assemblée félicite les élus et M. le Maire précise leurs délégations :
José FLUCHER : finances et affaires sociales
Marie-Agnès MARCHAND : gestion administrative du personnel communal et communication
Sylvain POULAIN : fêtes, cérémonies et associations

Il précise que Roger POTET, conseiller municipal, recevra également une délégation, celle de l'entretien de la commune et de la sécurité des équipements.

Par ailleurs, compte tenu du renouvellement important du Conseil Municipal, de nouvelles délégations, voire un poste de 4ème adjoint, pourront être attribués plus tard, en fonction des charges et responsabilités susceptibles d'être confiées à d'autres membres de l'équipe municipale.
M. le Maire clôture la séance à 13h35 après avoir rappelé les principaux projets de la nouvelle municipalité, et souhaite la meilleure des réussites à toute l'équipe.